

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
UNIVERSITÉ GRENOBLE 1

MASTER

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 611-1 et D. 611-5 :

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master :

Vu l'arrêté ministériel du 9 novembre 2011 relatif à l'habilitation de l'UNIVERSITÉ GRENOBLE 1 à délivrer des diplômes nationaux :

Vu les pièces justificatives produites par Mme MAILLYS BOUCHERBA, née le 12 novembre 1990 à SAINT-MARTIN-D'HERRES (3300), en vue de son inscription au master :

Vu les procès-verbaux du jury, attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires :

Le diplôme de **MASTER SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ, & ÉTUDES PROFESSIONNELLE, MENTION SPORT, SANTÉ, SOCIÉTÉ, SPÉCIALITÉ MOUVEMENT, PERFORMANCE, SANTÉ, INGÉNIEURIE**

est délivré avec la mention *avec honneur*

Mme MAILLYS BOUCHERBA

est délivré à l'annexe universitaire 2013-2014, et confère le grade de **master**, au titre de l'année universitaire 2013-2014, et confère le grade de **master**, pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.



Paris le 3 décembre 2014

Le président

Le Président

Patrick LEVY



Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités



Daniel FUCINIÈRE

N° GRENI

92000082

/2014201300285